

**« Nodes of corruption, lines of abuse: How Mytel, Viettel and a global network of businesses support the international crimes of the Myanmar military »**

**Les conclusions du rapport de Justice for Myanmar :**

Mytel, ses actionnaires, ses partenaires et le gouvernement du Myanmar aident et encouragent la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité. Il existe un réseau international d'entreprises légalement impliquées.

1. Mytel fournit une technologie et une infrastructure de communication à l'armée birmane, y compris sur les installations militaires. À ce titre, Mytel soutient directement les capacités opérationnelles de l'armée, en particulier dans le domaine des signaux pour l'armée et l'aviation. En conséquence, Mytel aide et encourage l'armée birmane à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité.
2. Mytel est une source de revenus hors budget pour l'armée birmane grâce aux actions détenues par Star High, une filiale de la Myanmar Economic Corporation (MEC), exploitée par l'armée. Ces revenus pourraient être utilisés dans la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité par l'armée birmane. Mytel et ses actionnaires pourraient donc aider et encourager ces crimes.
3. Viettel, qui est le plus gros investisseur de Mytel, met systématiquement à niveau l'infrastructure de communication militaire, transfère la technologie à plusieurs parties de l'armée birmane et assure une formation. Viettel apporte donc une contribution significative aux capacités opérationnelles de l'armée du Myanmar. En conséquence, Viettel aide et encourage l'armée birmane à commettre des crimes de guerre et des crimes contre l'Humanité.
4. Viettel agit en tant que garant du prêt. Ce rôle financier soutient les recettes hors budget de l'armée du Myanmar, qui pourraient être utilisées dans la perpétration de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité.
5. Le gouvernement du Myanmar dans son ensemble soutient les opérations militaires du Myanmar par le biais du Comité directeur des satellites, de l'Université du génie aérospatial du Myanmar et du Ministère des transports et des communications. Ce faisant, le gouvernement du Myanmar dans son ensemble, tant du côté civil du gouvernement que du côté militaire, partage la responsabilité d'avoir manqué à son obligation de respecter, protéger et garantir les droits de l'Homme. La partie civile du gouvernement

porte donc la responsabilité des graves violations des droits de l'Homme que l'armée commet.

6. Mytel et Viettel violent le droit à la vie privée du peuple du Myanmar par la collecte et l'analyse de données personnelles, en dehors de la juridiction du Myanmar et sans contrôle démocratique apparent des autorités du Myanmar. Ces violations du droit à la vie privée sont rendues possibles par le manque de protection de la vie privée au Myanmar.

7. Mytel est un partenariat public - privé et MEC est l'actionnaire gouvernemental. En conséquence, Mytel doit être soumis à un contrôle démocratique et toute la part des bénéfices de MEC doit être incorporée dans le budget de l'Union. Cependant, l'opérateur Mytel est géré en dehors de tout contrôle démocratique, les bénéfices sont détournés et ne sont pas inclus dans le budget de l'Union. Mytel utilise également des biens publics, y compris des infrastructures terrestres et de communications militaires, sans contrôle démocratique des termes de l'accord qui le prévoit, ni des dispositions financières.

8. Les entreprises du Myanmar, par l'intermédiaire de Myanmar National Telecom Holdings (MNTN), fournissent des capitaux et un support opérationnel pour Mytel. Comme Mytel fournit des technologies de communication, des infrastructures et des revenus à l'armée birmane, qui soutiennent les opérations militaires, les actionnaires nationaux pourraient aider et encourager les crimes de guerre et les crimes contre l'Humanité.

9. L'armée a accès aux satellites qu'elle utilise pour les communications militaires, pour les émissions de guerre psychologique et pour la télédétection. Les satellites soutiennent les opérations de base de l'armée du Myanmar, y compris la commission de crimes de guerre et de crimes contre l'Humanité. Les entreprises fournissant des services par satellite à l'armée birmane aident et encouragent donc les crimes de guerre et les crimes contre l'Humanité. Ceux-ci incluent Intelsat, VNPT, Gilat Satellite Networks et AsiaSat. Les entreprises qui fabriquent des technologies satellitaires et fournissent des services connexes peuvent aider et encourager ces crimes, selon les circonstances de la vente. Il s'agit notamment de Maxar Technologies et ArianeSpace. Le gouvernement japonais aidera et encouragera les crimes de guerre et les crimes contre l'Humanité si son soutien au programme birman de microsattelites se poursuit.

10. Les principaux fournisseurs de Mytel fournissent une technologie qui est utilisée par l'armée du Myanmar et dans les bases militaires dans les zones où des crimes internationaux sont commis. Ces entreprises pourraient aider et encourager les crimes de guerre et les crimes contre l'Humanité. Ces activités comprennent NEC, Huawei, ZTE, CommScope et Oscilloquartz / Adva.

11. Viettel soutient les opérations Mytel du Vietnam, et plusieurs filiales Viettel fournissent des biens et des services à Mytel et l'armée du Myanmar. Les entreprises entretenant des relations commerciales avec Viettel courent donc un risque élevé de contribuer directement ou indirectement aux violations des droits de l'Homme au Myanmar. Ces entreprises doivent donc procéder d'urgence à une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, conformément à leurs obligations au titre des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

12. Les banques internationales et vietnamiennes fournissent des financements et d'autres formes de soutien, directement à Mytel et indirectement, via Viettel. Grâce à Mytel, ces entreprises contribuent au développement d'infrastructures militaires, à l'acquisition de technologies pouvant être utilisées à des fins militaires; et aux profits dans lesquels l'armée a un intérêt. Les prêts et services financiers accordés à Mytel et Viettel peuvent donc contribuer à de graves violations des droits humains et pourraient contrevenir aux obligations découlant des Principes directeurs des Nations Unies, des Principes directeurs de l'OCDE et des Principes dits de l'Équateur.

13. Le soutien de la Banque mondiale à la réforme des télécommunications au Myanmar a fourni un soutien indirect à l'armée, en raison d'un grave déficit de diligence raisonnable de la Banque mondiale en matière de droits de l'Homme et de corruption. D'autres institutions financières internationales ont également échoué dans leur diligence raisonnable en soutenant les entités qui entretiennent des relations commerciales avec Mytel.